



arte

11.06.2013

MARDI 11 JUIN 2013 À 20.50 (+7)

LE FIL DE LA VIE

Alors que le projet de loi sur « la fin de vie » va être rediscuté en France cette année, Dominique Gros mène l'enquête en France, Belgique et Suisse, où les législations diffèrent.

WWW.ARTE.TV

LE FIL DE LA VIE

DOCUMENTAIRE DE DOMINIQUE GROS

COPRODUCTION : ARTE FRANCE, LES FILMS D'ICI (FRANCE, 2013, 90MN)

Quelles sont les conséquences des progrès de la médecine sur notre rapport à la mort ? La mort naturelle existe-t-elle encore dans nos sociétés ? Comment encadrer le droit des individus à décider de leur mort ? Enquête dans trois pays européens qui ont choisi des approches différentes pour légiférer sur « la fin de vie ».



Un voyage entre la Belgique qui a légalisé l'euthanasie médicale depuis 2002, la Suisse qui autorise le suicide assisté depuis 1996 et la France qui a développé une pratique spécifique de soins palliatifs depuis 2005. Trois pays qui abordent de manière différente ces questions de fin de vie et qui illustrent les trois approches qu'on retrouve dans les différentes nations européennes.

Au-delà de la polémique entre opposants et défenseurs d'une loi, le film met à jour les changements profonds à l'œuvre dans notre rapport à la mort depuis une trentaine d'années.

La réalisatrice Dominique Gros, s'appuie sur son passé d'infirmière pour mener cette enquête humaniste, qui mêle les dimensions sociales, politiques et éthiques. Elle a pu filmer Cyril J, un patient en soins palliatifs, sa mère et l'équipe médicale qui l'accompagne. Elle a également recueilli la parole de médecins, infirmières rencontrés au cours de ce périple ainsi que celle de juristes, de politiciens et d'une philosophe.

Le documentaire est diffusé dans le cadre de la Thema «Choisir sa mort, un choix de société» et est suivi à 22.20 d'un débat animé par Andrea Fies.



POUR MIEUX COMPRENDRE

En France, près de **500 000 personnes meurent chaque année**, dont **70%** à l'hôpital ou en institution. Il existe aujourd'hui **4028 lits en service de soins palliatifs**.

Depuis 2005, La France a adopté la loi Leonetti qui autorise un patient ou ses proches à refuser l'acharnement thérapeutique.

SOINS PALLIATIFS

Accompagnement des personnes dont la maladie est incurable. Ils comprennent un accompagnement psychologique et médical dont en tout premier le refus strict de tout acharnement thérapeutique, avec priorité au soulagement des souffrances.

Ce soulagement des douleurs en phase terminale demande d'administrer des antalgiques puissants dont la conséquence non recherchée peut entraîner la mort lorsque le malade est en période d'agonie, conscient ou dans le coma.

EUTHANASIE

Acte médical qui n'est autorisé que dans deux pays européens (Pays-Bas et Belgique) et qui consiste à abrégé la vie d'un patient pour mettre fin à ses souffrances. Cette administration de substances létales qui provoque rapidement la mort est faite à la demande du malade ou sans son consentement sur décision d'un proche ou du corps médical. C'est ce geste qui est au coeur du débat sur la légalisation.

SUICIDE ASSISTÉ

C'est un acte qui est accompli par le patient lui-même. Guidé par un tiers qui lui a auparavant fourni les renseignements, l'ordonnance ou les moyens nécessaires de se donner la mort. La Suisse l'autorise.



POURQUOI CE FILM ?

Depuis dix ans, la question de la fin de vie défraie la chronique : la Belgique a dépénalisé l'euthanasie, la revendication au suicide assisté est devenue un sujet de salon, et la société refuse de plus en plus l'acharnement thérapeutique. On ne veut pas souffrir, on veut hâter sa mort, on ne veut plus vivre pour vivre.

Peut-on imaginer une réflexion critique ? Quelles en seraient les interrogations ?

J'ai été confrontée personnellement à ces questions complexes et paradoxales. Je sentais également qu'il y avait des non-dits, voire des secrets, et qu'au fond la parole n'était pas libre, enfermée dans des slogans, pour ou contre. Il fallait aller voir de plus près, donner la place au vécu, oser réfléchir sans complaisance et partager cette investigation mêlant l'intime et le collectif.

Dominique Gros

CONTACTS PRESSE :

RIMA MATTA / PAULINE BOYER

01 55 00 70 41 / 70 40 / r-matta@artefrance.fr / p-boyer@artefrance.fr